



Section locale 501



## No: 833 (Sem.30) Lundi 19 juillet 2010

Délégués(es)

Lyne  
Dessureault  
(129)

Michel  
Rondeau  
(29)

Guy Lessard  
(29)

Michel  
Beaudin(5)

Daniel Guay  
(105-205)

Ronald Dufort  
(111)

Pierre Gagné  
(11)

Marc  
Desrochers  
(14-114-214)

René  
Monastesse  
(48-148-248  
Semaine)

Sylvain  
Bernard(35)

Mathieu  
Demers (135-  
235)

Marc  
Petitclerc  
(P.A.E)

Bureau du  
syndicat :  
Ext : 3610

Desjardins

Caisse  
D'économie  
Lundi au jeudi  
10h30@17h00  
Vendredi  
10h30@16h00  
5705, rue  
Sherbrooke Est  
253-0610

**Départ volontaire à la retraite suite à l'avis de mise à pied. Sept (7) montant de \$ 15.000.00 sont accordés à :**

Roland Chartier 40 ans de services  
Pierre Kirouac 39 ans de services  
Maurice Gascon 38 ans et 10 mois de service  
Richard Morin 38 ans et 6 mois de service  
Claude Bourassa 38 ans et 4 mois de service

Denis Lafrance 38 ans de service  
Et Pierre-Paul Joanette 37 ans et 11 mois de service

**Départ volontaire à la retraite \$5000.00. Pour être éligible, il faut avoir 10 ans d'anciennetés et plus et avoir entre 60 ans et moins de 62 ans.**

Raoul Lapierre 36 ans et 3 semaines  
Richard Plocki 32 ans de service  
Et Michelle Clément 17 ans de service.

**Nous tenons à leur souhaiter une longue et heureuse retraite.**

**Saviez-vous que selon les règles de dépenses des statuts et règlements du SCEP 501 que;**

Lorsque vous quittez pour votre retraite, votre syndicat donne un montant de \$200.00 au nom de tous les membres du SCEP 501. Avant de nous quitter, passer nous voir.

**Heures banquées : Rappel du fonctionnement des heures banquées comme décrit dans l'info hebdo du lundi 22 mars 2010.**

Advenant le cas d'une fermeture pour surplus d'inventaire, vous serez autorisés à palier à cette fermeture en pouvant prendre une (1) journée à la fois de vos vacances de Noël 2010.

Exemple : Il y a fermeture pour surplus d'inventaire d'une journée, vous prenez une (1) journée de vos vacances des Fêtes 2010. Il vous restera 4 jours de vacances obligatoires aux Fêtes et les heures banquées serviront à palier la journée que vous avez empruntée. Si une autre journée de fermeture à lieu et que vous empruntez une deuxième journée de vos vacances des Fêtes 2010, il vous restera 3 jours de vacances obligatoires aux Fêtes et les heures banquées serviront à palier vos deux (2) journées empruntées et ainsi de suite jusqu'à épuisement des 5 jours de vacances obligatoires. Comme l'année passée, le paiement monétaire cumulé pendant l'année sera payable en entier le 30 décembre 2010.

Vous devriez avoir trois (3) choix lorsque votre superviseur passe pour savoir de quelle façon vous souhaitez être payés en cas de fermeture pour surplus d'inventaire.

Voici les trois (3) choix :

- Vacance 2010
- Vacance de Noël 2010
- Congé sans solde

**Élection :**

**Suite aux élections dans les départements (1-101-201)-(105-205)-(14-114-214)-(129) voici les résultats :**

Daniel Guay élu dans le département 105 et 205

Mars Desrochers élu dans le département 14-114-214

Félicitations.

Dans les départements (01-101-201) et 129 aucune candidature n'a été déposée.

**Pour rejoindre Lyne Dessureault vice-présidente par intérim, veuillez laisser un message au 5590 ou sur sa Paget au 514-801-5713**